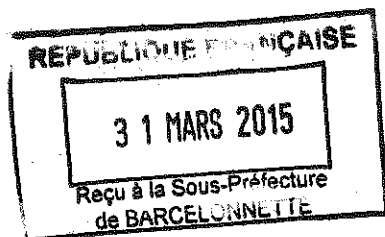


**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.



Délibération n°2015/ 26

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET PRINCIPAL-

Le Conseil Communautaire,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme VAGINAY Sophie représentée par Mme ALLEMANDI Florence s'étant abstenue,
(le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2014 de Mme le Percepteur de Barcelonnette de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* DEPENSES = 9 072 017.38 €
* RECETTES = 9 849 621.54 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 777 604.16 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* DEPENSES = 646 508.45 €
* RECETTES = 434 347.00 €
Soit un déficit d'investissement de clôture de 212 161.45 €.

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2014 qui s'établissent comme suit :

* DEPENSES = 265 641.00 €
* RECETTES = 220 215.00 €

Soit un déficit d'investissement reporté de 45 426.00 €

- **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement de 777 604.16 € sera affecté à hauteur de 257 587.45 € à la section d'investissement du BP 2015 et 520 016.71 € pour couvrir les charges de fonctionnement du BP 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.



Séance du 18 mars 2015